



LETTRE N° 11

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

Février 2020



« IMAGINONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE »

J. P. Roche Président de la Communauté de Communes

SOMMAIRE



Voilà près de 14 ans que notre Communauté de Communes existe et que les bases solides du vivre ensemble ont été installées et ont permis au fil du temps, aux communes, de bénéficier de services mutualisés tels que le partage du FPIC, (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) les services du SDIS, l'instruction des actes d'Urbanisme, la petite enfance, le portage des repas etc.

Notre Schéma de Cohérence Territorial (le SCoT) entre dans sa phase terminale et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui vient d'être engagé va permettre à notre territoire de planifier son développement pour les 20 ans qui viennent et de relever les défis qui sont les siens :

- * **Favoriser le développement économique**, la valorisation touristique du territoire et la création d'emplois.
- * **Satisfaire les attentes des résidents et des nouveaux arrivants** en matière de logement, en favorisant les jeunes ménages.
- * **S'appuyer sur le patrimoine, le cadre de vie et l'environnement** comme leviers du développement territorial
- * **Anticiper et répondre aux besoins de la population** en matière de services de proximité.

* **Soutenir l'investissement** des communes membres au travers de Fonds de concours

* **Favoriser la mobilité**, anticiper et maîtriser le développement équilibré du territoire

* **Renforcer les synergies**

Ces actions communautaires participeront à l'amélioration de la vie quotidienne de notre Communauté de Communes et seront possibles grâce au rétablissement économique de notre collectivité.

En effet, notre situation financière s'est très nettement améliorée, résultant de différents éléments extérieurs favorables qui se sont succédés comme les décisions courageuses qui ont été prises au moment de la fermeture du Complexe Aquatique « le CUBE », les réactions très positives des Assurances, la récupération d'arriérés importants en matière de taxes locales, et la baisse significative des prélèvements du SDIS

L'économie est la sève d'un territoire, elle est la source d'emplois et de ressources pour ses habitants et contribue à la création de services.

C'est donc une mission majeure que de la soutenir et la développer.

Souhaitons qu'à l'aube de cette décennie, ces résultats positifs rejaillissent sur nos habitants en terme de solidarité et de services de proximité supplémentaires et permettent à nos communes membres de se fédérer autour de ce nouveau projet de territoire !

Jean-Paul ROCHE

Aménagement du territoire Page 2

Le SCoT touche à sa fin
Le PLUi : un document participatif

Économie Page 3

Le forum pour l'emploi
La collectivité soutient les entreprises

Complexe aquatique Page 4

En chiffres
L'espace easy toon
L'événement zen

Services à la population Page 5

Le CILS Emploi
Les ateliers informatiques
Le Portage des repas

Budget 2020 Page 6

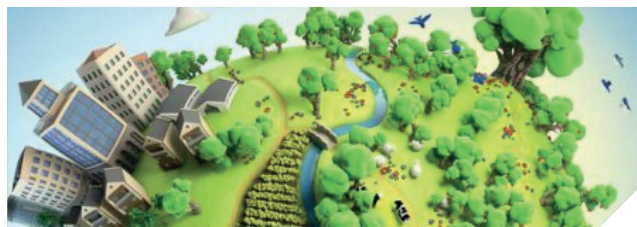
Orientations 2020

Tourisme Page 7

La marque Sologne
Les chemins de randonnée
La taxe de séjour

Actualités Page 8

La Ferté en Rose
Inauguration de la chambre funéraire
Les élections à venir



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) TOUCHE À SA FIN !

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme. Il est élaboré à l'initiative des collectivités locales sur la base d'une stratégie globale de développement qui doit respecter les principes du développement durable. Son rôle est de définir l'équilibre entre les choix de protection des espaces et les options de développement. Il aborde de nombreux thèmes : habitat, économie, commerces, équipements, tourisme, déplacements, préservation de l'agriculture, des paysages et des corridors écologiques...

Aujourd'hui, son élaboration touche à sa fin ; après deux années de riches échanges, le Conseil Communautaire a voté, le 15 octobre dernier, l'arrêt du SCoT. Plusieurs étapes restent néanmoins à franchir avant une validation définitive.

L'ensemble du SCoT va maintenant être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Communes membres et voisines...) pendant une durée de 3 mois puis une enquête publique sera organisée en 2020. Pendant un mois, les habitants pourront apporter leurs contributions.

Une fois ces deux étapes passées, les remarques seront analysées : des adaptations pourront être réalisées sous réserve de maintenir l'équilibre général des orientations du projet. Le dossier pourra ensuite être approuvé courant 2020 et deviendra exécutoire deux mois après.

LE PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL : UN DOCUMENT PARTICIPATIF

Le 15 octobre dernier, la Communauté de Communes s'est également engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'ÉLABORATION DU PLUi EN 4 ÉTAPES



Le PLUi est un document d'urbanisme visant à planifier l'aménagement du territoire sur l'ensemble des communes de notre Communauté de Communes à l'horizon 2035. Concrètement, il va décliner les orientations définies dans le SCoT, en termes d'environnement, de cadre de vie, d'habitat, de mobilités, ou encore d'économie, à l'échelle de chacune des parcelles du territoire. Il réglementera et définira en effet les usages des sols ainsi que les règles de construction s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Une fois approuvé, le PLUi remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales aujourd'hui en vigueur sur la Communauté de Communes.

UN DOCUMENT COLLABORATIF

L'élaboration du PLUi se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants:

- * Un dossier de concertation est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chacune des 7 mairies ;
- * Un site internet dédié au PLUi : <http://participation.institut-auddice.com/PLUi-Portes-de-Sologne> ;
- * Des informations sur la procédure seront publiées dans la presse locale et la lettre communautaire ;
- * Une exposition itinérante sera installée dans chacune des communes ;
- * Deux réunions publiques au moins seront organisées ;
- * Chacun pourra s'exprimer en remplissant le formulaire de contact accessible sur le site internet de la Communauté de Commune



Vous avez une question ?

Contactez le référent PLUi à l'adresse suivante : plui-ccps@laferte.org



L'espace Madeleine Sologne à la Ferté Saint-Aubin accueillait le 24 septembre dernier la troisième édition du forum pour l'emploi.

Une édition qui a de nouveau prouvé son utilité puisque 700 demandeurs d'emploi ont pu rencontrer 60 exposants. Des entreprises avec des postes à pourvoir pour plus de la moitié, des organismes de formations qui proposaient des postes en alternance et des partenaires plus institutionnels.

Une édition équilibrée qui a permis d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans des conditions optimales. Exposants et visiteurs ayant exprimé leur satisfaction, rendez-vous est pris pour un 4^{ème} forum pour l'emploi des Portes de Sologne le 22 septembre 2020.



LA COLLECTIVITÉ SOUTIENT LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes intervient en collaboration avec la Région pour accompagner les investissements immobiliers des entreprises du territoire.

En complément, les élus ont souhaité mettre en place un dispositif porté exclusivement par notre collectivité pour soutenir directement les investissements de plus faible montant des TPE.

Depuis mars 2019, un dispositif spécifique a donc été mis en place pour favoriser le maintien et la création d'emploi ; la modernisation, le développement et la reprise des entreprises ; la création d'activités non présentes sur le territoire ; le maintien d'activités dans les centres bourgs et renforcer l'attractivité du territoire.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif et pour l'année 2019, plus de 25 000 € de subventions ont été accordées à 7 entreprises

implantées sur les communes de Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault ou encore Marcilly-en-Villette dans des secteurs aussi variés que l'industrie, la tapisserie, auto-école, fleuriste, boucherie, paysagiste ou encore transport.

Ce dispositif, véritable levier pour l'investissement du secteur économique, sera reconduit en 2020 avec une enveloppe de 50 000 € proposée au vote du budget de la Communauté de Commune.

LE CUBE

2019 EN CHIFFRES :

71 000
ENTRÉES, UN RECORD !

859
ENTRÉES EN UNE JOURNÉE,
c'est le record de fréquentation
enregistré durant la canicule de juillet

1000
ENFANTS
ont été reçus durant
les périodes scolaires

67
ENFANTS
ont pu profiter du dispositif gratuit
"J'apprends à nager"

30
FEMMES
ont participé à des cours de
préparation à l'accouchement

L'ESPACE EASY TOON

UNE SAISON D'ÉTÉ ORIENTÉ VERS LA PETITE ENFANCE

En juin dernier, le complexe aquatique Le Cube a aménagé une toute nouvelle aire de jeux réservée aux enfants. Ce projet répond à un vrai besoin des plus jeunes, qui n'avaient jusqu'alors aucun espace dédié.

Une colonie composée de vaches, zèbres et autres hippopotames cracheurs d'eau ont donc envahis Le Cube, dans un espace préservé des plus chahuteurs. Parents et enfants ont pu profiter en toute sécurité de cette nouvelle aire de 130 m², ainsi que des transats et parasols mis à disposition dans ces nouveaux espaces.



L'ÉVÈNEMENT ZEN



En novembre dernier, Le Cube organisait une soirée zen ouverte sur inscription. L'équipe avait tout prévu pour une ambiance propice à la détente et à la relaxation : bougies, musiques et lumières d'ambiance.

Une parenthèse de bien-être et de douceur pour les 90 participants, qui ont pu profiter de tous les espaces, ainsi que d'un buffet avec thé et jus de fruit, à déguster au bord des bassins. Des intervenants extérieurs tels que des masseurs, coach sportif, sophrologue, diététicienne et hypnothérapeute ont animé différents ateliers et activités au cours de la soirée, afin de faire découvrir leurs spécialités liées au bien-être.

La réussite de cet événement promet de nouvelles animations pour 2020, au sein du complexe aquatique Le Cube.



LE CENTRE DES INITIATIVES LOCALES DE **SOLOGNE EMPLOI**

Association subventionnée par la Communauté de Communes le CILS Emploi propose des solutions pour l'insertion des demandeurs d'emploi de notre canton. Le CILS emploi est également un acteur important dans l'accompagnement du dispositif RSA et reçoit à ce titre une subvention du Conseil Départemental et du Fond Social Européen.

Grace aux partenariats avec les employeurs locaux, la Mission Locale de L'Orléanais et Pôle Emploi, cette association de proximité est en mesure de vous accompagner efficacement dans la recherche d'un collaborateur pour votre entreprise, d'un emploi ou d'un contrat de professionnalisation. Des permanences sont organisées régulièrement dans chaque mairie de la Communauté de Communes ainsi que des événements locaux tels que le forum pour l'emploi au mois de septembre, des animations pour donner des clefs vers le retour à l'emploi des plus fragiles, des rencontres avec des employeurs locaux.

Contact

Virginie MARDELLE
conseillère en insertion professionnelle
02 38 64 80 40 - contact@cils-emploi.fr

**Maison de l'Animation Sociale
et de la Solidarité**
45 Rue Hippolyte Martin
45240 La Ferté Saint-Aubin
www.cils-emploi.fr

www.facebook.com/cilsemploi/

ATELIERS **point cyb** espace jeune numérique **INFORMATIQUES**

En 2019, 120 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement dans l'apprentissage ou l'approfondissement à la manipulation des outils numériques.

Chaque commune accueille une fois par semaine un animateur pour répondre aux questions, donner des conseils et former à la manipulation. Les principaux thèmes abordés lors des 146 ateliers ont été : manipulation des tablettes et smartphones, sécurité sur internet, nettoyage, gestion des photos, déclaration d'impôts, regarder un film sur un ordinateur, vendre sur internet...

À la Ferté Saint-Aubin, le Point Cyb propose un accès libre et gratuit à internet et aux outils

multimédias en autonomie ou accompagné, au sein de la Maison des Jeunes La Courtille, du mardi au vendredi. En 2019, 102 personnes se sont inscrites pour utiliser ce service.

Contact

Rémi PINTO
animateur Point CYB
06 43 61 84 80 - pointcyb@laferte.org

Maison des Jeunes de La Courtille
5 Rue Aristide Briand
45240 La Ferté Saint-Aubin
www.facebook.com/lacourtille/

PORTAGE **DES REPAS** **UNE PROXIMITÉ BIENVEILLANTE**

Le service de portage de repas à domicile en liaison froide pour les personnes âgées est souple, réactif et adaptable quelles que soient les situations.

- * **Livraison de repas tous les jours entre 8h30 et midi** (sauf les repas du samedi et du dimanche qui sont livrés le jeudi et le vendredi)
- * **Choix entre deux menus différents** (possibilité de commander un potage pour le soir), avec ou sans pain
- * **Repas adaptés** (sans sucre, sans graisse, sans sel, mixé...)

En 2019, ce sont 113 personnes qui ont pu bénéficier de ce service, ce qui représente 17500 repas livrés sur l'année et plus de 13000 potages.

Le prix de revient d'un repas est de 8,78€. Il est facturé 6,50€ aux usagers, la différence étant prise en charge par la Communauté de Communes qui prend également à sa charge les potages qui sont offerts.

C'est la société Ansamble qui organise ce service sur 2 tournées, une pour La Ferté Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Sennely et Ardon, une autre pour Jouy-le-potier, Ligny-le-Ribault et Marcilly-en-Villette. Corinne et Françoise qui assurent la distribution sont bienveillantes, vigilantes et se révèlent être une valeur ajoutée à la qualité de vie de nos personnes âgées.

Pour tous renseignements, adressez-vous à votre mairie ou à la cellule de portage repas de la Communauté de Commune au 02 38 64 61 36.



BUDGET 2020

Depuis plusieurs années, la communauté de communes mène une politique volontariste visant à améliorer ses ratios budgétaires, après avoir réalisé le complexe aquatique, son équipement majeur. L'objectif cadre des débats d'orientations budgétaires était ainsi d'atteindre un autofinancement brut (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) à hauteur de 450 000 €.

Cela s'est fait en premier lieu en respectant la prospective réalisée dès 2012 visant à anticiper l'évolution des taux d'imposition. Comme le montre le tableau ci-dessous, les taux d'imposition ont ainsi été maîtrisés et ils sont même bien inférieurs aux simulations en ce qui concerne le foncier bâti. Depuis 2017, les taux sont désormais figés.

	2012	2013	2013	2014	2014	2015	2015	2016	2016	Depuis 2017
Taxe Habitation	6,55	7,1	7,02	7,5	7,02	7,96	7,62	7,96	7,98	8,18
Foncier Bati		0,9	0,8	1,6	0,8	2,4	1,28	2,4	1,5	1,54
Foncier non Bati	2,85	4,93	3,05	6,46	3,05	8,23	3,31	8,23	3,34	3,42
CFE (Foncier entreprises)	22,9	23,59	24,18	24,28	24,18	25,02	25,47	25,77	26,17	26,51

Projection d'évolution des taux établie en 2012

Evolution réellement constatée

Orientations 2020

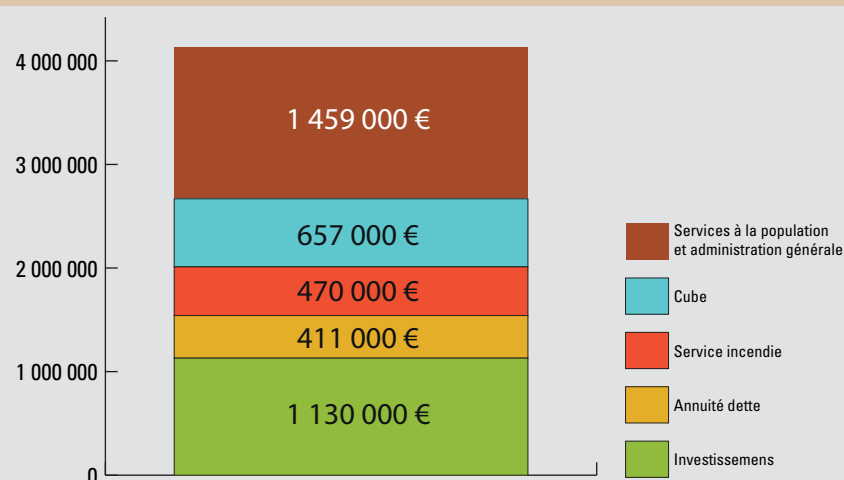
La forte vigilance observée sur les dépenses de fonctionnement, la prise en charge raisonnée de nouvelles compétences et le recours limité à l'emprunt, permettent aujourd'hui de constater la très bonne santé des finances de la Communauté de Communes. Ainsi, pour ne citer qu'un chiffre, le résultat de clôture 2019 pour la section de fonctionnement s'élève désormais à plus de 1 100 000 € contre 293 000 € fin 2014. C'est autant d'argent qui peut être consacré désormais au développement de nouvelles compétences comme la culture (Médiation culturelle et formation musicale), mais aussi et surtout à l'investissement. A ce titre, une enveloppe de 1 130 000 € est prévue au budget primitif 2020, dont :

- * **500 000 € pour l'action économique : aides aux entreprises**, reprise de la signalétique des zones, et acquisitions foncières pour préparer l'avenir

- * **128 000 € pour poursuivre le travail** sur l'aménagement du territoire (Documents de planification de l'urbanisme) : SCot et PLUi.
- * **100 000 € pour l'installation de bornes électriques** dans les communes
- * **300 000 € pour des fonds de concours** destinés à l'investissement des communes pour réaliser leurs projets
- * **40 000 € pour l'acquisition de matériels communs**

Ces dépenses prévues aujourd'hui n'intègrent pas encore les résultats excédentaires de 2019. Des fonds seront donc ajoutés dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera adopté d'ici le mois de juin.

RÉPARTITION DES DÉPENSES NETTES :



La grande majorité des dépenses est consacrée au Service Incendie Intercommunal, au fonctionnement du Cube et au remboursement de la dette,

Ces dépenses représentent à elles seules plus de 50% du budget de fonctionnement annuel. Pour 2020 on peut noter le montant significatif des investissements qui pourront être réalisés

CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA **MARQUE SOLOGNE**

Pendant 6 semaines, la marque de territoire Sologne, s'est invitée à Paris avec une campagne d'affichage digitale à destination de 2 cibles de clientèles



● **La clientèle à consolider :** Les jeunes seniors qui se rendent en Sologne en deux occasions avec leurs petits-enfants ou en groupes affinitaires.

● **La clientèle à conquérir :** Une clientèle de trentenaires, parisienne chic et classique.

Sur plus de 40 écrans de format 2.20m x 1.25m installés dans des lieux de passage (gare,

RER et métro) deux visuels ont été projetés afin de mettre en avant notre territoire et ses richesses. Ils sont apparus environ 280 000 fois au total. Cette campagne était complétée d'une campagne de sponsoring sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), les 2 dispositifs renvoyant sur le site de destination www.sologne-tourisme.fr

Actuellement, l'équipe de la marque Sologne



travaille sur la création d'un magazine spécifique afin de mettre en avant les ambassadeurs de la marque et notre beau territoire. Il sera disponible au printemps 2020.

De plus, afin de les épauler, des ateliers vont voir le jour en début d'année 2020 pour leur présenter les évolutions de la marque mais également afin d'inciter les prescripteurs touristiques à devenir ambassadeurs.

LES CHEMINS DE **RANDONNÉE**

**Notre communauté
de communes dispose
d'un atout bien connu :
ses chemins de randonnée.**



L'objectif d'aujourd'hui est de mettre en place une véritable politique touristique pour proposer une offre structurée et de qualité. C'est le cabinet Parcours qui accompagnera cette démarche.

Le financement de sa prestation sera pour partie assuré par la taxe de séjour (à hauteur de 9 467 €) et d'autre-part avec une subvention du programme Leader (37 868 € de fonds européens).

Il s'agit de proposer des circuits sur nos 7 communes, reliés les uns aux autres pour de la pra-

tique pédestre, cyclo et pourquoi pas équestre. Cela permettra de construire des offres de qualité pour une clientèle locale et de réels produits touristiques « prêts à consommer » pour les touristes.

Au programme : balisage des chemins, révision et sécurisation de certains tronçons, mise en valeur du patrimoine naturel et bâti. Les hébergements, les restaurants, les sites culturels, et tous les lieux d'agrément seront concernés par cette dynamique qui vise à faire de notre territoire une vraie destination « rando ».

LA TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a instauré une taxe de séjour. Comme 73% des communes françaises, cette dernière est collectée par les hébergeurs lorsque des touristes séjournent dans leurs établissements.

Cette année, un peu plus de **58 000 €** ont été récoltés et vont permettre de financer exclusivement et en toute transparence des investissements liés au développement touristique local.

OCTOBRE ROSE

Les Vitrines Fertésiennes ont organisé la troisième édition de La Ferté en Rose, les 12 et 13 octobre, à l'occasion de la lutte contre le cancer du sein.



Diverses activités avaient été organisées tout au long du week-end : escape-game pour les enfants, marche et cours de zumba. Dans un même temps, se tenait un "village rose" sur la place de la halle aux grains, avec un stand d'information et de prévention, une buvette et un espace boutique tenu par « Les petites mains roses » avec la vente de créations réalisées par les bénévoles.

Cette manifestation a rassemblé 468 personnes, contre 330 en 2018. Une belle évolution pour cet événement qui souhaite promouvoir le dépistage du cancer du sein qui touche de nombreuses femmes, chaque année.

Le 20 novembre dernier a eu lieu la remise officielle du chèque en faveur de la ligue contre le cancer. L'occasion de remercier les bénévoles, les élus, mais aussi les commerçants impliqués qui ont organisé différentes opérations durant le mois d'octobre. Cette troisième édition a permis de récolter 7 000 €, soit le double de l'année précédente. Les fonds recueillis vont permettre d'apporter du soutien aux malades, à travers diverses activités, mais aussi de continuer à mener des actions de prévention et faire avancer la recherche, à l'échelle locale, régionale et nationale.



INAUGURATION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

L'entreprise Caton possède 40 établissements, 21 chambres funéraires et près de 200 collaborateurs. Installé depuis 1988, dans le centre-ville de La Ferté Saint-Aubin, l'établissement s'est déplacé à la sortie de la ville, en direction de Lamotte-Beuvron.

En effet, le centre funéraire « Les Portes de Sologne » a été inauguré en juin dernier, en présence des élus de la Communauté de Communes, des personnels de l'état-civil mais également des représentants des différents cultes religieux et des entreprises locales.

Ce nouveau projet de la famille Caton, permet de répondre aux besoins des familles, notamment par le biais des nouvelles technologies, avec la mise en place d'écrans et lecteurs numériques, et de cartes électroniques qui permettront l'accès au centre 24h/24, 7j/7.

LES ÉLECTIONS À VENIR

EN MARS, VOUS ÉLIREZ VOS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN MÊME TEMPS QUE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX !

Depuis 2014, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux. Vous aurez sur votre bulletin de vote, comme en 2014, deux listes l'une à côté de l'autre, les conseillers communautaires étant issus de la liste des conseillers municipaux.

Après le renouvellement de l'ensemble des conseils municipaux des 7 communes de la CC, le nouveau conseil communautaire se réunira au plus tard le vendredi 24 avril 2020 pour élire son bureau : Président et ses vice-Présidents. Les compositions du nouveau conseil, du bureau et des commissions seront diffusées sur le site Internet et publiées courant mai – juin.